

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ANNEXE CI-JOINTE AVANT DE REMPLIR CETTE FICHE EN MAJUSCULES !!!

Nom et prénom (si connu) de l'enfant			
Date de naissance (présumée ou effective)			
Date d'entrée souhaitée		N° PRE-DEMANDE ONE	PRE-
Jours de présence : temps plein (1)	préciser heures		
Jours de présence : mi-temps (1)	préciser jours et heures		
Lieux d'accueil souhaités par ordre de préférence (1 étant le 1er choix)			
	Accueillant(e) d'enfants (max 10h de garde/jour)	Braine-l'Alleud - Lillois - Ophain (1)	
	Crèche de Lillois - avenue du Bois Amory, 9A - 1428 Lillois		
	Crèche du Colbie - clos du Colbie, 20 - 1420 BLA		
	Crèche Allard - avenue Alphonse Allard, 101 - 1420 BLA		
	Crèche de l'Estrée - chaussée d'Alseberg, 154 bis - 1420 BLA		
	Crèche du Centre - avenue Léon Jourez, 37 - 1420 BLA		
	Crèche du Cheneau - rue des Mésanges Bleues, 57 - 1420 BLA		
	Crèche d'Ophain - rue de l'Ecole, 25 - 1421 Ophain		
Parent		Parent	
Nom			
Prénom			
Adresse			
Adresse mail			
GSM			
Situation professionnelle			
Moyen(s) de locomotion	à pied - 1 voiture - 2 voitures (1)	(1) biffer la(les) mention(s) inutile(s)	
Enfants (fratrie, enfants vivant avec l'enfant concerné par la demande)			
Nom et prénom	Né(e) le	Ecole, milieu d'accueil fréquenté	
Remarques, précisions complémentaires			
Document(s) à annexer à la présente (les dossiers incomplets ou introduits hors délais ne seront pas traités) . certificat médical (ou copie) reprenant la date présumée de la naissance . composition de ménage (datant de moins d'un mois) Dès le 3ème mois révolu de grossesse , la fiche d'inscription et ses annexes sont à : . envoyer, par recommandé, à l'Administration communale, à l'attention de Monsieur le Député-Bourgmestre, avenue du 21 Juillet, 1 - 1420 Braine-l'Alleud . ou à déposer en mains propres, contre accusé de réception, à l'accueil de l'Administration communale (de 8 à 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis; de 8 à 19h les mercredis) Merci de nous transmettre une nouvelle composition de ménage si déménagement au cours de la procédure !!! La visite de la crèche ou chez l'accueillant(e) n'est possible qu'après une acceptation définitive !!!			
Date et signature des parents			